

EN BREF

- **17/02/2026** – Assurance automobile : [l'assurance des voitures électriques est désormais souvent plus chère que celle des véhicules thermiques](#), notamment à cause du coût plus élevé des réparations et des batteries. Cette hausse s'est accentuée ces dernières années, avec des primes d'assurance qui ont fortement augmenté.
- **18/02/2026** – Réglementation : [le règlement délégué \(UE\) 2026/269 modifie le cadre Solvabilité II afin d'actualiser les règles applicables aux entreprises d'assurance et de réassurance](#). Il ajuste notamment les exigences relatives aux provisions techniques, aux fonds propres et aux risques financiers, tout en renforçant la proportionnalité du dispositif prudentiel. Son objectif est d'améliorer la solidité du secteur et d'adapter la réglementation aux évolutions du marché.
- **18/02/2026** – Epargne : [le bitcoin connaît une forte chute, liée notamment à la spéculation, à une perte de confiance des investisseurs et à un mouvement de vente massif sur les marchés](#). Cette baisse pourrait aussi annoncer une correction plus large des actifs technologiques très valorisés.
- **24/02/2026** – Assurance chômage : [le dispositif de bonus-malus sur les cotisations patronales d'assurance chômage a été ajusté pour la période du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027](#), avec une nouvelle liste de secteurs concernés et l'exclusion de certaines fins de contrats dans le calcul du taux de séparation.

Quels taux servis en 2025 sur les fonds € et Croissance ?

En 2025, après plusieurs années marquées par le choc inflationniste et le resserrement monétaire, l'économie montre des signes de stabilisation : l'inflation est maîtrisée, la politique monétaire devient plus neutre. Les marchés financiers ont bien performé, avec le CAC 40 en hausse de **+10,42%** et l'EURO STOXX 50 de **+ 18,29%**. Le marché immobilier reprend progressivement, avec **+24% de transactions sur un an**.

Les assureurs présentent une **PPB de 4,30% des encours à fin 2024**, offrant une marge pour soutenir les rendements. Ils reconstituent progressivement leurs plus-values obligataires, ce qui devrait stabiliser la réserve de capitalisation. En 2024, les plus-values latentes sur actions ont augmenté de **+23 points de base**, tandis que celles sur l'immobilier ont diminué de **-34 points de base**. Avec un marché immobilier en reprise et un marché actions porteur, une amélioration des plus-values latentes globales est attendue.

La collecte nette en assurance vie reste positive à **50,6 Mds€**, avec des encours records de **2 107 Mds€**, confirmant l'attractivité du marché. La collecte nette des PER atteint **+11 Mds€**, soit une hausse de **11%** par rapport à 2024, reflétant l'intérêt croissant pour ces produits.

En termes de rendement, le taux moyen net de frais de gestion des fonds euros est d'environ **2,65%**, légèrement supérieur à 2024 (**2,50%**) et nettement supérieur à l'inflation (**1,85%**). Les bonus de rendement constituent un levier clé, avec un niveau moyen de **1,3%** chez la majorité des acteurs. Pour les produits de retraite, le rendement moyen des fonds euros progresse également de 4 points par rapport à 2024. Les fonds eurocroissance restent minoritaires mais affichent un rendement moyen plus élevé, à **2,84%**.

En comparaison, le secteur bancaire connaît une dynamique inverse : la collecte nette des livrets est fortement négative (**-1,31 Mds€**), contre **+28,3 Mds€** en 2024, en grande partie à cause de la baisse du taux du Livret A, de **3%** début 2025 à **1,7%** en août. Dans ce contexte, l'assurance vie reste particulièrement attractive pour les épargnants.

Bilan des dégâts des tempêtes Nils et Pedro

[En février 2026, les tempêtes Nils et Pedro ont frappé la France après plus de quarante jours de pluie continue, un record historique depuis 1959](#). Les précipitations et les crues qui ont suivi ont provoqué des dégâts importants dans l'Ouest et le Sud-Ouest. Trois personnes ont perdu la vie, de nombreux foyers ont été privés d'électricité et certains habitants ont dû évacuer en urgence.

Selon France Assureurs et la Caisse centrale de réassurance (CCR), le coût total des sinistres s'élève à **1,2 milliard d'euros**, dont **900 millions pour les dommages liés aux tempêtes et 290 millions pour les inondations couvertes** par le régime des catastrophes naturelles (CatNat). Ces chiffres restent inférieurs aux premières estimations qui tablaient sur des pertes beaucoup plus élevées, notamment pour Nils, où certains scénarios évoquaient jusqu'à 3 milliards d'euros de dommages assurés.

Plus de **130 000 déclarations** de sinistres avaient été enregistrées dès le 20 février, avec un total attendu proche de **170 000 au total**. Pour faciliter les indemnisations, les délais de déclaration ont été prolongés et des équipes spécialisées ont été mobilisées sur le terrain. Les dispositifs d'indemnisation diffèrent selon le type de sinistre : les garanties « tempête » s'activent automatiquement, tandis que celles des « catastrophes naturelles » nécessitent un arrêté officiel.

LES EVENEMENTS À VENIR

- Retrouvez l'ensemble de nos événements à venir dans le document joint à l'Actu'Air.